



Par courrier électronique

Le 19 juillet 2017

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4000-2017 - HQD - Demande relative à l'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel

Lettre d'observation d'Équiterre

Chère M^e Dubois :

Par la présente, Équiterre soumet respectueusement ses commentaires par voie de lettre d'observation concernant le programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel proposé par Hydro-Québec (« le Distributeur ») qui est objet de dossier sous examen par la Régie de l'énergie (R-4000-2017). Étant donné qu'Équiterre n'a pas le statut d'intervenant dans ce dossier il limitera ses commentaires à des questions de fond liées au programme de conversion, plutôt qu'à des questions de procédure relatives à cette consultation. Cela dit, Équiterre reconnaît et respectera la décision de procédure de la Régie de l'énergie du 30 mai (D-2017-058) concernant le cadre d'examen de la demande du Distributeur pour l'approbation du programme de conversion. En outre, nos commentaires ne concernent que le mazout: nous n'abordons pas la conversion du propane à l'électricité.

Équiterre et son intérêt dans le dossier conversion à l'électricité

En 2017, avec 140 000 sympathisants, 20 000 membres, 200 bénévoles et 40 employés, Équiterre est l'organisme environnemental le plus influent et le plus important au Québec. Nous dirigeons également le plus grand programme d'agriculture soutenue par la communauté au monde, avec plus de 120 fermes biologiques au Québec.



Depuis bientôt 25 ans, Équiterre s'est donné pour mission de proposer des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables. Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et a fait de la réduction de la consommation du pétrole une des solutions privilégiées permettant leur réduction.

En plus d'accroître la sensibilisation et l'engagement du public dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, Équiterre a fait de nombreuses interventions publiques dans divers forums, notamment devant la Régie de l'énergie, l'Office national de l'énergie et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), ainsi que de nombreuses consultations publiques sur les questions énergétiques aux niveaux provincial, fédéral et international. De plus, à titre de directeur principal d'Équiterre, j'ai notamment assuré la présidence du comité sur les énergies renouvelables émergentes au ministère des Ressources naturelles (2009-2010), ai été membre du comité consultatif sur l'élaboration du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 et j'ai assuré la coprésidence du Réseau action climat international pendant cinq ans. Je co-préside actuellement le comité-conseil sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, et ce, depuis 2014.

Beaucoup des solutions proposées par l'organisme se concentrent dans le secteur des transports, mais Équiterre soutient et a activement encouragé diverses autres méthodes de réduction de l'utilisation du pétrole, telles que la réduction de l'énergie nécessaire aux bâtiments. Afin de démontrer qu'il est possible de faire mieux en matière de bâtiment écologique, Équiterre est l'instigateur d'un projet novateur en construction commerciale. Avec sept autres organisations, Équiterre a bâti la Maison du développement durable, un pôle de rencontres, d'échanges, de réflexion et d'innovations au centre-ville de Montréal. Ce bâtiment écologique démonstratif, le premier bâtiment certifié LEED® Platine NC au Québec, a pour mission d'inspirer les citoyens, les experts et les élus et de créer une synergie entre ses membres fondateurs.

Équiterre s'intéresse depuis de nombreuses années à la réduction de l'utilisation du mazout comme source de chauffage, mais aussi son utilisation en autres façons, par exemple dans le fonctionnement des serres. Comme mentionné précédemment, notre organisme travaille étroitement avec les fermes familiales au Québec. Dans cette perspective, Équiterre a publié une série de rapports sur la dépendance aux énergies fossiles, toujours avec la perspective de présenter des recommandations concrètes et innovantes sur les politiques publiques, et en 2013, nous avons publié un rapport sur la dépendance aux énergies fossiles en agriculture,¹ et nous souhaitons traiter de l'élimination du mazout dans les prochains chantiers.

¹ Équiterre, Réduire la dépendance du secteur agricole québécois aux énergies fossiles, 17 déc. 2013, http://equiterre.org/sites/fichiers/equiterre_rapport_agriculture_et_energies_fossiles.pdf.

Enfin, réagissant au dévoilement de la Politique de substitution au mazout par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, en 2007, j'avais alors réagi : «Le Québec étant le plus grand utilisateur de mazout lourd au Canada, cette mesure arrive à point nommé et facilitera l'atteinte des objectifs du plan de réduction des GES du Québec. Le potentiel de réduction est toutefois beaucoup plus grand et l'on doit tout faire pour l'atteindre ». ²

Observations liées au programme de conversion

À la lumière de ce qui précède, Équiterre a toujours soutenu fortement les gestes, les programmes et les politiques visant à réduire la dépendance à l'égard du pétrole. Il est dans ce contexte que notre organisation soutient le programme du Distributeur pour la conversion en électricité de mazout pour les entreprises, institutions et industries éligibles, et les propriétaires de bâtiments à logements multiples.

Le programme de conversion, tel que nous l'avons compris à partir de la demande d'approbation du Distributeur, viserait principalement la substitution en électricité de mazout léger (n° 2) ou de mazout lourd (n° 6) dans les bâtiments commercial, institutionnel et industriel. Le mazout léger (n° 2) est utilisé comme source de combustible pour le chauffage dans certains bâtiments, mais il est aussi utilisé dans des brûleurs de capacité moyenne de type commercial et industriel. Le mazout lourd (n° 6), par contre, est utilisé fréquemment par l'industrie comme carburants pour la production d'énergie (chaleur et électricité). Dans les deux cas, le passage à l'électricité représenterait évidemment une réduction de l'utilisation du pétrole, ce qui devrait entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique. Le Programme soutient les projets de conversion au moyen d'un appui financier, « sans lequel de tels projets sont moins susceptibles d'être réalisés », selon le Distributeur. ³

Naturellement (comme c'est le cas dans de nombreux programmes), la mesure dans laquelle ces réductions de GES seront réalisées dépendra de la façon dont le programme sera mis en œuvre.

² Équiterre, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et Greenpeace, [communiqué] « Réaction des écologistes à la Politique de substitution du mazout: « Pourquoi marcher alors qu'on pourrait courir ? » 01 oct. 2007, <http://equiterre.org/communiquereaction-des-ecologistes-a-la-politique-de-substitution-du-mazout-%C2%AB-pourquoi-marcher-alor>.

³ Hydro-Québec Distribution, Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel (Programme conversion à l'électricité), Demande révisée, 11 mai 2017, (« Demande d'approbation révisée »), p. 7, http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/403/DocPrj/R-4000-2017-B-0013-Demande-PieceRev-2017_05_11.pdf.

Certains intervenants ont soulevé des préoccupations potentielles à cet égard,⁴ mais nous n'aborderons pas cet élément dans la présente lettre d'observation.

En outre, il faut bien sûr reconnaître que le but principal du programme, selon le Distributeur, est d'augmenter les ventes d'électricité. L'impact sur les GES et la pollution est un avantage secondaire. En tant que tel, nous croyons que, pour assurer la réalisation des avantages positifs sur l'environnement que ce programme pourrait produire, il faudrait prendre davantage soin de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des programmes.

Mais même s'il y a des raisons d'être optimistes, le programme de conversion donnera des résultats utiles en ce qui concerne les réductions de GES. Concrètement, la définition des équipements électriques éligibles comprend certaines technologies qui tendent vers l'efficacité, telles que les thermopompes et les systèmes géothermiques.⁵ En ce qui concerne les objectifs du programme, le Distributeur mentionne dans sa preuve que l'un des objectifs du programme est la réduction de la consommation de produits pétroliers.⁶

Au niveau des politiques, le Distributeur a indiqué dans sa demande que le programme proposé «s'inscrit dans le contexte des différentes initiatives et de la nécessité d'agir » dans le cadre de la *Politique énergétique 2030* du gouvernement du Québec.⁷ De la même manière, Hydro-Québec, dans son *Rapport sur le développement durable 2016* inclut « des programmes de conversion à l'électricité des équipements alimentés aux combustibles fossiles » dans une liste des « Solutions envisagées » pour contribuer à la réduction des émissions de GES au Québec pour atteindre la cible de réduction de 37,5 % en 2030 par rapport à 1990.⁸ De plus, le Distributeur comprend les « impacts environnementaux » (GES) dans sa liste de « facteurs de succès du programme ». ⁹ Il est également encourageant que, selon le Distributeur, certaines entreprises, institutions ou industries s'intéressent au programme, notamment en ce qui concerne la façon dont cela peut les aider à réduire leur empreinte environnementale.¹⁰

⁴ Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), Demande d'intervention précisée (C-ROÉÉ-0002), paras. 30 à 42.4, http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/403/DocPrj/R-4000-2017-C-ROE%c3%89-0005-DemInterv-Dem-2017_04_06.pdf.

⁵ Hydro-Québec, Demande d'approbation révisée, p. 8.

⁶ Hydro-Québec, Preuve, B-0010, p.5.

⁷ Hydro-Québec, Demande d'approbation révisée, p. 5.

⁸ Hydro-Québec, Rapport sur le développement durable 2016, p.25,

<http://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/rapport-developpement-durable-2016.pdf?v=20170529>.

⁹ Hydro-Québec, Demande d'approbation révisée, p. 19.

¹⁰ Hydro-Québec, Demande d'approbation révisée, p. 6.



En conclusion, Équiterre soutient tous les efforts, petits et grands, pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. L'état actuel de notre climat n'exige rien de moins. À ce titre, le programme de conversion décrit par le Distributeur dans sa demande d'approbation révisée, correctement et soigneusement mis en œuvre, pourrait aider à bonifier les politiques publiques québécoises en faveur d'un virage vers la réduction de la consommation de pétrole et la transformation durable et efficiente de l'économie québécoise.

Veillez recevoir, M^e Dubois, l'expression de nos sincères salutations.

Steven Guilbeault
Directeur principal d'Équiterre